

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>PLAN DE RELANCE - 336 - Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L 151-4, L 442-16 et L 442-5 et suivants,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** Antoine CHEREAU, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Carine MENAGE, Philippe BARRE, Isabelle LEROY, Isabelle MERAND, François PINTE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 220 000 € d'autorisations de programme au titre du programme 336 : "subventions d'investissements aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat"

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs